Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026184DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 novembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame COLOMBEAU Estelle, Monsieur GUÉNY Cyril (procuration à Monsieur Arnaud DUPUIS), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Monsieur Alain ROUSSELOT), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à QUIVIGER Eric).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : RÉSIDENCE MARIE LE FRANC - AVENANT BAIL A CONSTRUCTION

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026184DE-DE

Délibération N°2026/184 du Conseil Municipal du 17 novembre 2026
Publiée le 18 novembre 2026

RÉSIDENCE MARIE LE FRANC - AVENANT BAIL A CONSTRUCTION

Par délibération n° 2022/46 en date du 22 février 2022, le Conseil municipal de la Ville de Châteaubourg :

- A validé le projet d'AIGUILLON CONSTRUCTION portant sur la réalisation d'un bâtiment collectif comprenant 17 logements destinés aux seniors, ainsi que du stationnement, impasse Marie Le Franc, sur les parcelles cadastrées section A n° 2593 et 2595 et cadastrés section AK n° 380, 376, 378 et 379, d'une contenance totale de 3 426 m² ;
- A accepté les conditions de l'opération, la commune demeurant propriétaire du foncier et concédant un bail à construction consenti sans redevance annuelle.

Les travaux de construction du bâtiment sont aujourd'hui achevés. Afin de permettre l'intégration dans le domaine public communal de la voirie desservant l'opération ainsi qu'une partie des stationnements réalisés, il convient d'établir un avenant au bail à construction ayant pour objet :

- d'ajuster l'assiette du bail en retranchant du périmètre loué les emprises correspondant à la voirie et à une partie des stationnements destinées à être intégrées au domaine public communal ;
- d'adapter en conséquence la consistance et la surface des droits réels conférés au preneur, ainsi que, le cas échéant, la répartition des surfaces construites entre bailleur et preneur ;
- de préciser les conséquences de ces modifications sur les obligations réciproques des parties, le bail étant consenti sans redevance annuelle, ce qui demeure inchangé.

Cette modification s'inscrit dans l'intérêt général, puisqu'elle garantit la desserte et l'usage public de la voirie et des stationnements, assure la continuité du réseau viaire communal et met ces espaces à disposition de l'ensemble des habitants du quartier.

Après avis favorable de la commission 3 du *8 juin 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'ACCEPTER la signature de l'avenant au bail à construction,

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026184DE-DE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**